



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 27/2004

Vevey, le 13 mai 2004

Réponse à l'interpellation de Monsieur Jean-Pascal Schorro "Passeport-vacances et transports en commun : encourager ou non ?"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation en question a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2003. Rappelant le succès constant du passeport vacances auprès des jeunes de notre région, M. Schorro déplore l'abandon d'une prestation qui accompagnait ce dernier jusqu'en 2001, et qui avait pour avantage d'encourager l'utilisation des transports publics : la gratuité sur les transports en commun (CEV, funiculaire et VMCV) pour les enfants porteurs du passeport.

L'interpellateur posait les questions suivantes :

- quelle est la position de la Municipalité quant à la gratuité des transports publics pour les enfants durant la période du passeport vacances ?
- quelles mesures la Municipalité entend-elle entreprendre pour aller dans ce sens ?

Rappelons que le passeport vacances de Vevey et environs est destiné aux élèves de 7 à 16 ans des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, Saint-légier, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny, Rivaz, Saint-Saphorin, Chexbres et Puidoux.

En 2003, 220 activités ont été proposées et 1450 enfants se sont inscrits, dont 346 veveysans.

La suppression de la gratuité sur le réseau VMCV a été décidée par le comité de l'Association du passeport-vacances en raison des coûts disproportionnés qu'elle occasionnait pour elle. Elle a pris effet en été 2000 déjà. Il est néanmoins resté un libre accès au funiculaire Vevey-Mont-Pèlerin et au train des Pléiades, qui font partie du groupe MOB, mais cette prestation est aussi supprimée à partir de 2004 pour les mêmes motifs.

S'agissant des affirmations de l'interpellateur relatives à notre participation à la couverture de déficit des transports publics, il convient de préciser qu'elle ne comprend pas celui de l'exploitation des VMCV qui est entièrement pris en charge par la Société électrique Vevey-Montreux. Les communes du district participent à l'amortissement de la flotte et du bâtiment de Clarens selon une règle de répartition bien définie (convention d'amélioration technique).

Suite au dépôt de l'interpellation, des contacts ont été pris avec le comité du Passeport vacances de Vevey et environs qui a confirmé sa décision, prise en 1998 déjà, de renoncer à inclure la libre circulation sur le réseau des transports publics de la région.

La justification de cette décision ressort d'un constat et d'un sondage faits à l'époque. Le nombre d'enfants utilisateurs des transports en commun est très bas (par exemple, en 2003, moins de la moitié des enfants étaient domiciliés dans une commune desservie par les VMCV). Les plus âgés d'entre eux se rendent par leurs propres moyens sur les lieux de rendez-vous. Quant aux plus jeunes (les plus nombreux), ils sont le plus souvent accompagnés par leurs parents qui empruntent assez rarement les transports publics.

Cette mesure a permis au comité de maintenir, jusqu'à maintenant, le prix de vente de chaque passeport à Fr. 30.-- tout en mettant l'accent sur les activités offertes aux enfants, de plus en plus nombreux à s'inscrire malgré la suppression du libre accès au réseau VMCV.

Notons que les VMCV, sensibles aux contraintes budgétaires du comité du Passeport vacances et désireux de lui donner un coup de pouce, ont proposé leur soutien en fournissant des abonnements multicourses-enfants (rabais de 20%) et en offrant la gratuité sur toutes les lignes aux accompagnateurs, cela pour les trajets liés aux activités. Les CFF ont également offert des conditions particulièrement avantageuses pour les déplacements des groupes, notamment jusqu'à Villeneuve.

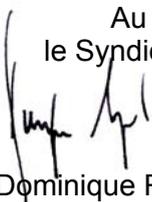
La Municipalité salue ces démarches qui doivent permettre de donner satisfaction à tous les utilisateurs.

Signalons encore qu'en février dernier, constatant que les frais d'organisation augmentaient sans cesse malgré les mesures précitées, le comité du passeport vacances a dû se résoudre à augmenter de Fr. 5.-- le prix de vente du passeport, inchangé depuis 1994. Il a simultanément sollicité une augmentation de la participation des communes (également Fr. 5.- par passeport vendu). La Municipalité a répondu favorablement à cette requête, qui devrait représenter une dépense supplémentaire de Fr. 1'800.-- environ pour la ville et qui permettra au passeport de rester attractif.

Rappelons enfin que les porteurs du passeport bénéficieront toujours de l'entrée gratuite aux piscines de Vevey-Corseaux-Plage, Chexbres et la Maladaire, ainsi qu'à l'Alimentarium, au musée suisse de l'appareil photographique, au musée Jenisch, au musée suisse du jeu, au musée historique de Vevey et à l'Observatoire de Vevey.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 mai 2004.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud